Mise en ligne le 14 octobre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251014-11-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-10-2025
Publication le : 14-10-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 9 octobre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 3 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Brahim SAADI donnant pouvoir à Anne DROGO, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Pascale LUBIN, Madame Julie LADRET et Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Sébastien MAGNIER.

Monsieur René MARTIN est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-4.1-118

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

- Dans le cadre du départ par mutation d'un référent périscolaire, le poste est vacant et il convient de le remplacer. Compte-tenu des opérations de recrutement, il est nécessaire d'ouvrir le poste sur un autre grade que celui existant, soit :

Direction ou Service	Emploi	Grade	Date d'effet
Vie scolaire	1 poste à temps complet	Adjoint territorial d'animation	09/10/2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251014-11-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-10-2025
Publication le : 14-10-2025

- Dans le cadre de la carrière d'un agent intercommunal, la collectivité employeur principale a validé son avancement de grade. En vertu du principe d'unicité de carrière, nous sommes tenus de le nommer sur ce grade.

Service	Suppression		Création		Motif	Date d'effet
	Emploi	Grade	Emploi	Grade		
Ecole municipale de musique et de danse Jean-Pierre Malfait	1 emploi à temps non complet (3h/20h)	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2e classe	1 emploi à temps non complet (3h/20h)	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1re classe	Avancement de grade	09/10/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Adopte** les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus,
- **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 10 octobre 2025
Le Maire

